

Comme le stipule l'ALENA, les taux de croissance annuels des volumes des produits canadiens entrant aux États-Unis sous le régime d'une préférence tarifaire ont cessé d'exister à la fin de 1999. Aucun taux de croissance n'a été prévu pour le commerce avec le Mexique.

**(C) Mécanisme de transfert des NPT**

En 1998, un mécanisme a été mis en place afin de permettre aux entreprises de céder une partie de leurs parts NPT à d'autres entreprises. La mise en œuvre de ce mécanisme s'est faite en deux temps, soit le 1<sup>er</sup> octobre 1998 pour les vêtements en laine et le 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour les autres vêtements. Le 21 décembre 2004, un mécanisme de transfert semblable a été mis en oeuvre pour les tissus.

**D) NPT pour les nouveaux venus**

Le mode d'attribution des parts NPT est principalement une fonction de l'utilisation antérieure. Néanmoins, des petits pools de NPT ont été créés pour les tissus et pour les vêtements en laine et les autres vêtements afin que de nouveaux exportateurs puissent eux aussi les utiliser (voir à l'adresse suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/trade/eicb/notices/ser123-fr.asp>).

**iv) Délivrance de certificats et permis**

**(A) NPT**

Aux fins de l'administration des dispositions de l'ALENA sur les NPT, le MAECI délivre des certificats d'admissibilité à l'importation et à l'exportation aux termes de l'article 9.1 de la Loi sur le contrôle des importations et des exportations. Voici le résumé statistique des demandes traitées en 2004 :

**(a) Exportations (certificats d'admissibilité)**

certificats délivrés ..... 50 324  
 demandes rejetées ..... 1 574  
 certificats annulés ..... 2 079

**(b) Importations (certificats d'admissibilité)**

certificats délivrés ..... 10 283  
 demandes rejetées ..... 108  
 certificats annulés ..... 376

**B) Licences d'importation autres que NPT.**

Afin d'administrer les contingents d'importation du Canada, à la fois en vertu des dispositions de l'ATV et de nos restrictions quantitatives établies dans le cadre d'ententes bilatérales et unilatérales avec des pays qui ne sont pas membres de l'OMC, et de surveiller les importations sous le régime de l'ALENA, des licences d'importation ont été exigées à l'égard de presque tous les produits textiles et vêtements importés au Canada en 2004. Ci-après figure le nombre des demandes de licences traitées en 2004.

**(a) Licences d'importation (vêtements)**

licences délivrées ..... 504 737  
 licences rejetées ..... 6 981  
 licences annulées ..... 13 095